## LA FEUILLE DE CHOU DE VOISENON

N°12 - Février 2022



#### **Edito**



Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais.

Face à une situation inédite sur le plan sanitaire avec des restrictions pour protéger la vie coûte que coûte, il n'en demeure pas moins que certaines idées ou idéologies viennent pas à pas grignoter notre ruralité.

Jamais, depuis 40 ans, la pression de l'État pour une densification massive et à marche forcée des communes n'aura été aussi forte, n'hésitant pas à employer tous les moyens: loi spécifique pour déroger aux règles des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux, suppression des pouvoirs d'urbanisme des maires qui ne respectent pas les désidératas nationaux, préemptions aveugles envers les enjeux locaux, sanctions financières pour les communes qui ne sont pas dans les quotas.

Heureusement, notre village ne dépassant pas le seuil aberrant de 1 500 habitants n'est pas concerné par cette politique désastreuse du cadre de vie faisant le bonheur des spéculateurs fonciers, immobiliers et de propriétaires terriens. J'y suis vigilant.

J'en appelle aux parlementaires et aux élus locaux : qu'ils dénoncent ces idéologies qui mettent à mal nos finances publiques, pénalisent nos concitoyens via leurs impôts et dénaturent un choix de vie. Oui, loger est important, vital et nécessaire. Mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment.

Le Conseil municipal, dans sa majorité, a réaffirmé sa volonté que notre PLU soit respecté car il garantit un parcours résidentiel pour tous dans un environnement préservé et adapté à notre choix de vie rural.

Notre village montre sa volonté en autorisant des projets de qualité. Personne ne peut dire que nous ne maîtrisons pas l'urbanisme.

Résister, c'est mon combat quotidien, en votre nom, pour préserver nos choix pour une ruralité préservée.

Le Maire, Julien AGUIN

#### Agenda du village

- **6 février**: Le loto des enfants organisé par l'ADPEVM au Mille-Club *Reporté le 27 mars*
- 11 février : conférence sur la parentalité organisée par Familles Rurales au Mille-Club
- 13 février : après-midi projection sur le patrimoine de Voisenon organisé par l'AVI Patrimoine
- 13 mars : repas des anciens au Mille-Club organisé par le Comité de parrainage

#### Zoom

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé depuis le site de la mairie de Voisenon : www.voisenon.fr

# Centre de Loisirs VACANCES D'HIVER du lundi 21 février

du lundi 21 février au vendredi 4 mars



pour tout renseignement ou inscription



contactez
Familles Rurales Voisenon:
09 50 13 49 89
secretariat@frvoisenon.net



## Retour en images

#### Le concours des plus belles illuminations de Noël

Le concours des plus belles illuminations de Noël vient de s'achever. La municipalité remercie l'ensemble des participants et félicite les finalistes : la famille MONTEIRO remportant le 1er prix,

la famille SAINTOBERT pour le 2ème prix et la famille MICHOT pour le 3ème prix. La remise des prix se fera prochainement.

Rendez-vous en décembre pour la prochaine édition.



#### Sapin

Comme l'an passé, il a été possible de déposer son sapin dans l'enclos installé devant la maison des associations jusqu'au 15 janvier. L'équipe municipale a réitéré ce service bénéfique à un grand nombre de voisenonais.

Merci à nos agents techniques pour la manutention de cette opération qui a de plus en plus de succès.



Un succès que Monsieur le Maire a pu constater.

#### Vœux de la municipalité

En raison des conditions sanitaires actuelles et des consignes préfectorales, l'organisation de la cérémonie des vœux a été modifiée. Cette année, Monsieur le Maire, les élus du Conseil municipal, le Conseil des Sages et

le Conseil municipal des Jeunes ont organisé des vœux diffusés sur la chaîne YouTube du village disponibles depuis le 28 janvier. Disponible également sur le site de la commune.



#### Mise en accessibilité

Une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite a été réalisée par les services techniques de la commune à l'entrée du Mille-Club.



## Panneau des associations

Un panneau dédié à l'information associative a été installé par les services techniques sur la porte du garage situé à proximité de la maison des associations.

Si vous faites parti d'une association et que vous souhaitez diffuser une information. Il vous suffit de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou d'envoyer un email le document à afficher.



### Vos associations

RAPPEL : les activités des associations sont susceptibles d'être modifiées, adaptées ou annulées en fonction des réglementations gouvernementales à venir. Les articles sont rédigés par les associations.

#### **AVI Patrimoine**

## Les sapeurs pompiers de Voisenon

La subdivision existait depuis 1878.

En 1923 elle comprenait un sous lieutenant, un sergent,un caporal, deux clairons, au total quatorze sapeurs pompiers.

En 1928 la commune donnait une subvention de 250 francs .

Les interventions ne manquaient pas : feux de greniers, feux de granges, destruction de nombreux nids de frelons, de quêpes ....

En 1968 Départementalisation, la taxe due au département devenant trop lourde, le conseil municipal demande la dissolution.

La tour des pompiers



Carte postale vers 1915

Bâtiment servant de remise pour la pompe à incendie datant de 1879



Revue des pompiers place de Voisenon le 11 novembre 1949 sur la place du village. Sous les ordres de M. PARQUET Maurice et M. DUPORT, maire de Voisenon.

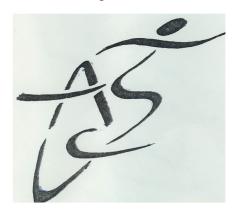
Présidente Claudine CARÉ. claudine.care-voi@orange.fr

#### **ASCV**

#### Lancement du concours Nouveau LOGO ASCV

L'Association Sportive et Culturelle de Voisenon fête ses 50 ans le samedi 2 juillet 2022.

A cette occasion, elle souhaite rafraîchir le logo ci-dessous :



Vous avez une idée ? Le stylo vous démange ?

Vous pouvez nous aider ! Il vous faudra juste garder un esprit d'équipe et la notion de « multisports » de nos activités.

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre dessin, votre croquis, votre idée **avant le 30 MAI** à l'adresse mail suivante :

ascv.voisenon@orange.fr

Le logo choisi sera dévoilé le jour J et le lauréat récompensé.

Sportivement vôtre!

## Les petites mains de Voisenon

L'association « Les petites mains de Voisenon » change ses horaires d'ouverture à partir du vendredi 28 janvier 2022.

Désormais, l'atelier sera ouvert le vendredi après-midi de 14h à 17h30. Vous pouvez venir nous rejoindre à la salle des associations à Voisenon.

#### **Familles Rurales**

#### **Initiatives solidaires**

En Collaboration avec le C.C.A.S., 3 nouvelles initiatives vont être déployées :

- aide aux démarches administratives : sur rendezvous, et dans le respect de la confidentialité, vous pouvez vous faire aider pour vos démarches en lignes.
- pour lutter contre l'isolement social, l'association met à disposition un espace d'accueil avec des ordinateurs pour vous permettre d'avoir un accès au numérique.
- transport bénévole: vous n'avez pas de voiture, des bénévoles peuvent vous accompagner selon leurs disponibilités.

Les activités de Familles Rurales continuent : centre de loisirs, break-danse, cours d'informatique, anglais, répare café...

Contact: Bernard SOHIER 09 50 13 49 89 secretariat@frvoisenon.net

#### L'Orangerie

Horaires des messes.

Dimanche 06 Février 2022 -Moisenay

Dimanche 13 Février 2022 -Maincy (Messe des Familles)

Dimanche 20 Février 2022 -Aubigny

Dimanche 27 Février 2022 - St Germain Laxis

Dimanche 06 Mars 2022 - Rubelles

Dimanche 13 Mars 2022 - Voisenon

Contact : M. Gilbert LISIK, Président – 3 rue Grande – gilbert.lisik@wanadoo.fr

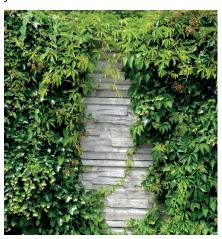
## Voisenon, votre village

#### Les haies débordent

Les haies qui débordent sur les voies publiques portent atteinte à la commodité des piétons et leur sécurité. l'art. L2212-2 du Code général des collectivités territoriales peut obliger les riverains à procéder à l'élagage.

Vos voisins comptent sur vous ! La hauteur des haies doit être de 2 m maximum en limite de propriété.

De plus, mieux vaut tailler sa haie avant que les oiseaux ne viennent y nidifier.



#### Entretien de son trottoir

La commune organise le désherbage des caniveaux. En complément de ces actions, l'entretien des trottoirs incombe aux riverains. Ils sont tenus de désherber, de balayer ou de déneiger tout le long de la propriété.



#### Collecte des poubelles

Quel que soit votre jour de collecte, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les poubelles doivent être sorties la veille ou le matin et rangées le plus tôt possible. Afin de connaître les jours de collecte consultez le site du SMITOM-LOMBRIC.



# **Toujours trop de déjections canines**

Malgré nos rappels, elles sont toujours là...

J'ai bien élevé mon humain



#### **Stationnement**

Notre village compte parmi ses résidents des personnes à mobilité réduite, des enfants en poussette et, tout simplement, des piétons de tous âges. En vous garant sur le trottoir, vous leur obstruez le passage et les mettez en danger quand ils sont obligés de descendre sur la route.

L'article R417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique.

Les parkings de la place du 14 Juillet, du Mille-Club et rue des Closeaux devant le salon de coiffure sont accessibles à tous. Indiquez également ces parkings à vos invités!



#### Recyclage

Du paillis est à votre disposition devant le parking de la Maison des associations. Merci de bien vouloir contacter la mairie pour tout retrait.



« La feuille de chou de Voisenon » - Bulletin d'informations municipales et associatives édité par la Commune de Voisenon, 8 rue des Ecoles, 77950 Voisenon, Tél. : 01 60 68 29 00, E-mail : mairie@voisenon.fr
Tirage : 550 exemplaires. Directeur de la publication : Julien AGUIN, Maire. Rédaction et mise en page : Mairie de Voisenon et Avenue de l'Info. Photos : Mairie de Voisenon et les associations. Impression : Mairie de Voisenon.